

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 25 avril 2022, Bureau municipal situé au 96 route 112 à Beaulac-Garthby à 18 heures et 06 minutes, à laquelle sont présents :

Madame Christina Pinard, mairesse suppléante

Les conseillers (ères) :

- Monsieur Gilles Drolet, conseiller au poste #1
- Monsieur Jean-Guy Levasseur, conseiller au poste #2
- Madame Lise Bernier, conseillère au poste #3
- Madame France Jutras, conseillère au poste #5
- Madame Manon Jolin, conseillère au poste #6

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante madame Christina Pinard. Madame Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

La mairesse suppléante, Christina Pinard constate le quorum à 18 heures et 06 minutes. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par la mairesse suppléante à tous les conseillers(ères) et aux personnes présentes.

22-04-7490

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Nomination de Mme Karine Rouleau, Greffière-trésorière adjointe par intérim;
- 4- Dépôt de la lettre de démission de M. Jean-Sébastien Bergeron;
- 5- Avis de vacances pour le poste de maire;
- 6- Retrait de signataire à la caisse Desjardins du Carrefour des lacs de M. Jean-Sébastien Bergeron;
- 7- Nomination de signataires à la caisse Desjardins du Carrefour des lacs;
- 8- Nomination de deux collaboratrices temporaires;
- 9- Période de questions;
- 10- Levée de l'assemblée.

Sur proposition du conseiller Monsieur Gilles Drolet
Appuyée par la conseillère Manon Jolin et résolue à l'unanimité des
conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

22-04-7491

**NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR
INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière sera
absente pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Beaulac-Garthby
souhaite procéder à la nomination d'une greffière-trésorière adjointe par
intérim en vertu de l'article 184 du Code municipal du Québec ;

Sur proposition de Monsieur Gilles Drolet
Appuyé par Madame Lise Bernier
Il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby nomme l'actuelle
secrétaire-réceptionniste, Mme Karine Rouleau à titre de greffière-
trésorière adjointe par intérim en vertu de l'article 184 du Code
municipal du Québec, et ce, pour une durée indéterminée.

QUE le conseil autorise Mme Rouleau à avoir accès à tous les comptes
nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

QUE le conseil autorise Mme Rouleau à être temporairement
administratrice principale du compte Desjardins Accès D Affaires et
signataire autorisée pour les chèques à émettre.

QUE le conseil autorise Mme Rouleau à être temporairement
gestionnaire autorisée aux comptes de Revenu Québec, de l'Agence du
Revenu du Canada, ou toute autre institution gouvernementale avec
laquelle la municipalité doit collaborer ou transiger.

QUE la présente résolution soit valide jusqu'à ce qu'elle soit abrogée ou
amendée par une résolution

QUE son salaire soit majoré de 10 % à compter du 25 avril 2022.

ADOPTÉE

22-04-7492

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE le maire élu par acclamation le 7 novembre 2021
a déposé à la séance extraordinaire du 14 avril sa lettre de démission
au conseil municipal.

Sur proposition de Madame Manon Jolin
Appuyé par Monsieur Gilles Drolet
Il est résolu unanimement

QUE la greffière-trésorière adjointe par intérim, Madame Karine
Rouleau, dépose à la table du Conseil la lettre de démission de

monsieur Jean-Sébastien Bergeron en date du 14 avril 2022 à titre de maire.

ADOPTÉE

22-04-7493 AVIS DE VACANCES AU POSTE DE MAIRE

Sur proposition de Madame Lise Bernier
Appuyé par Monsieur Gilles Drolet
Il est résolu unanimement

QUE la greffière-trésorière adjointe par intérim, Madame Karine Rouleau, donne avis de la vacance au poste de maire suite à la démission de Monsieur Jean-Sébastien Bergeron datée du 14 avril 2022 conformément aux articles 335 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité (chapitre E-2.2).

ADOPTÉE

22-04-7494 RETRAIT DE SIGNATURE À LA CAISSE DESJARDINS DU CARREFOUR DES LACS

Sur proposition de Monsieur Gilles Drolet
Appuyé par Madame Manon Jolin
Il est résolu unanimement

QUE la Municipalité de Beulac-Garthby procède au retrait du nom de Monsieur Jean-Sébastien Bergeron comme signataire à la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs.

ADOPTÉE

22-04-7495 NOMINATION DE SIGNATAIRES À LA CAISSE DESJARDINS DU CARREFOUR DES LACS

Sur proposition de Madame Lise Bernier
Appuyé par Madame Manon Jolin
Il est résolu unanimement

QUE la Municipalité de Beulac-Garthby procède à l'ajout de Madame Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim ainsi que Madame Christina Pinard comme mairesse suppléante.

ADOPTÉE

22-04-7496 NOMINATION DE DEUX COLLABORATRICES TEMPORAIRES POUR SOUTENIR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière sera absente pour une durée indéterminée ;

Sur proposition de Madame France Jutras
Appuyé par Madame Lise Bernier
Il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Municipalité de Beulac-Garthby nomme Me Katherine Beaudoin et Mme Julie Vaillancourt collaboratrices

temporaires afin de soutenir l'administration municipale, conformément aux conditions déterminées dans un courriel envoyé le 22 avril 2022 et de 5 à 10 heures chacune par semaine;

QUE le conseil autorise que certaines tâches, notamment celles de rédaction, soient effectuées à distance.

QUE le conseil informe la FQM Assurances qu'elle a, à son service temporaire, Me Katherine Beaudoin, avocate, et Mme Julie Vaillancourt, et qu'elle prend fait et cause pour les actes professionnels effectués par ces dernières dans le cadre de leur mandat à la Municipalité de Beaulac-Garthby.

QUE l'entente de collaboration entre Me Beaudoin, Mme Vaillancourt et la Municipalité de Beaulac-Garthby prend fin à la demande écrite de la municipalité ou lorsque le besoin d'assistance n'a plus lieu.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents : aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Karine Rouleau, greffière-trésorière adjointe par intérim, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette séance.

22-04-7497

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition du conseiller Jean-Guy Levasseur, appuyé par le conseiller Gilles Drolet il est résolu de lever l'assemblée à 18h19.

Christina Pinard,
Mairesse suppléante

Karine Rouleau,
Greffière-trésorière adjointe
par intérim

Je, Christina Pinard mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.